



# Association Sportive du Collège Voltaire

Voici les activités pour l'année 2012-2013.

Cocher dans la dernière colonne l'activité au créneau qui t'intéresse :

ACTIVITES	JOURS	HORAIRES	LIEU et PROF	CHOIX
Badminton	Mercredi	12h45 à 14h00	Flessel	
Handball	Mercredi	14h00 à 15h45	Mr Louvel	
Escalade	Mercredi	12h45 à 14h00	Flessel	
	Mardi	12h45 à 13h45	Mme Jouenne	
Danse	Mercredi	12h45 à 14h00	Flessel	
	Mardi	12h45 à 13h45	Mme Tison	
Tennis de table	Mercredi	12h45 à 14h00	Concorde	
	Lundi	15h45 à 17h30	Mr Despax	

Pour s'informer sur l'AS, les compétitions, les évènements, consultez le blog à l'adresse suivante :

<http://as-Voltaire.overblog.com>

## A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- " La cotisation annuelle de **30 euros** payable par espèces, pass 92, chèque à l'ordre de « Association sportive du collège Voltaire ».
- " **2 photos** d'identité.
- " L'autorisation parentale figurant à côté, dûment remplie, et signée.
- " Un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du (des) sport(s) choisi(s). Il est conseillé de demander au médecin de vérifier (et certifier, s'il ne constate pas de contre-indication) l'aptitude à tous les sports proposés au collège, y compris la course d'endurance en prévision d'une éventuelle participation au cross départemental, au mois de novembre aux haras de Jardy à VAUCRESSON).

## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

Autorise l'élève \_\_\_\_\_ Classe :  

Né(e) le \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

A faire partie de l'association sportive du collège Voltaire pour pratiquer les activités sélectionnées à côté.

" J'accepte que les responsables de l'association et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

" Pour les enfants nés en 1998-1999 (minimes) et 1996-1997 (cadets), j'accepte que enfant se déplace seul avec une équipe lorsque plusieurs rencontrent se déroulent le même jour et ne permettent pas à l'enseignant d'accompagner tous les enfants

" Pour les entraînements du midi, l'enseignant accompagne les demi-pensionnaires du collège au gymnase tandis que les externes s'y rendent directement. A la fin de l'entraînement, l'enseignant reconduit **tous** les élèves au collège.

**IMPORTANT** : les absences aux entraînements seront signalées à l'administration et devront être justifiées. Dans le cas contraire, l'association serait amenée à prononcer la radiation de l'élève sans remboursement de la cotisation.

## Autorisation de prise de vue

Les photos prises dans le cadre de l'AS ne seront utilisées qu'à l'interne, lors d'affichages dans le hall ou sur le blog de l'AS

Cocher les cases ci-dessous :

- J'accepte que mon enfant soit pris en photo individuellement
- Je refuse que mon enfant soit pris en photo individuellement
- J'accepte que mon enfant soit pris en photo en groupe
- Je refuse que mon enfant soit pris en photo en groupe